

Dans le cadre d'un MANDAT DE VENTE

Relatif à la vente d'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION :

Les honoraires peuvent être à la charge soit du vendeur, soit de l'acquéreur, soit partagés entre le vendeur et l'acquéreur. Chez OURS L'IMMOBILIER, les honoraires sont généralement à la charge du VENDEUR. Dans tous les cas, l'information est indiquée dans le MANDAT DE VENTE et par conséquent visible lors de la commercialisation du bien.

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente comme indiqué dans le tableau ci-après.

Prix de vente du bien	Honoraires en % TTC du prix de vente du bien	Prix de vente du bien	Honoraires en % TTC du prix de vente du bien
Jusqu'à 100 000 €	8,50%	Jusqu'à 270 000 €	6,24%
Jusqu'à 110 000 €	8,35%	Jusqu'à 280 000 €	6,22%
Jusqu'à 120 000 €	8,15%	Jusqu'à 290 000 €	6,20%
Jusqu'à 130 000 €	7,98%	Jusqu'à 300 000 €	6,00%
Jusqu'à 140 000 €	7,81%	Jusqu'à 310 000 €	5,90%
Jusqu'à 150 000 €	7,63%	Jusqu'à 320 000 €	5,80%
Jusqu'à 160 000 €	7,46%	Jusqu'à 330 000 €	5,70%
Jusqu'à 170 000 €	7,28%	Jusqu'à 340 000 €	5,60%
Jusqu'à 180 000 €	7,11%	Jusqu'à 350 000 €	5,50%
Jusqu'à 190 000 €	6,93%	Jusqu'à 360 000 €	5,40%
Jusqu'à 200 000 €	6,76%	Jusqu'à 370 000 €	5,30%
Jusqu'à 210 000 €	6,58%	Jusqu'à 380 000 €	5,20%
Jusqu'à 220 000 €	6,41%	Jusqu'à 390 000 €	5,10%
Jusqu'à 230 000 €	6,35%	Jusqu'à 400 000 €	5,00%
Jusqu'à 240 000 €	6,33%	Jusqu'à 410 000 €	4,90%
Jusqu'à 250 000 €	6,32%	Jusqu'à 420 000 €	4,80%
Jusqu'à 260 000 €	6,30%	Jusqu'à 430 000 €	4,70%

Les tranches de ce barème ne sont pas cumulatives. Aucun montant d'honoraires ne sera inférieur à 7 500€ TTC.

Les montants indiqués doivent être effectivement appliqués dans les transactions. Toutefois, il est admis d'y déroger seulement à la baisse dans le cadre d'affaires particulières et dans des limites proches des pratiques habituelles.

Selvi Turkan
Directrice agence